

REGLES GENERALES

J'ai des devoirs

Mon premier devoir est de **RESPECTER** les autres enfants et les adultes.
Je ne me bats pas et je n'insulte pas.
Je dois obéir aux adultes

J'ai des droits

J'ai le droit de ne pas aimer un aliment, de goûter simplement à tout.
J'ai le droit de parler et discuter doucement pendant le temps cantine et garderies.
J'ai le droit de manger tranquillement dans le calme.

AVANT LE REPAS

Je vais aux toilettes et je me lave les mains.
Je me mets en rang calmement.
Je m'assois calmement.

PENDANT LE REPAS

Je goûte à tout et essaie de finir mon assiette.
Je ne crie pas et ne parle aux autres à une autre table.
Je lève le doigt si j'ai besoin de quelque chose.
Je respecte le matériel (tables, chaises, couverts...)
Je ne me lève pas si je n'y suis pas autorisé.
Je ne jette pas la nourriture.
Je respecte mes camarades et le personnel de service

EN FIN DE REPAS

J'empile les assiettes au centre de la table.
J'attends qu'on me dise de sortir, **CALMEMENT**.
Je sors **SANS COURIR**.

PENDANT LES GARDERIES

Je vais voir l'adulte pour qu'il note ma présence.
J'attends qu'on me dise de sortir, **CALMEMENT**.
Je sors **SANS COURIR**.
Je joue **CALMEMENT** dans la cour et dans la salle de garderie

Signature des parents:

Et si je ne respecte pas ces règles

Je perds des points sur mon permis de bonne conduite Cantine et garderies

Mon permis totalise 10 points

Graduation des sanctions

DEGRE 1	Je suis trop bruyant. Je me lève de table sans demander. Je joue avec la nourriture	1 POINT
DEGRE 2	Je ne respecte pas les adultes, je leur réponds, je suis insolent. Je me bagarre avec mes camarades. Je dis des gros mots. Je ne respecte pas le matériel et les locaux.	5 POINTS
DEGRE 3	Je suis violent envers les adultes ou avec mes camarades	10 POINTS

Quand il n'y aura plus de points sur le permis:

- Une lettre d'avertissement sera adressée aux parents.
- Au bout du deuxième permis enlevé, une deuxième lettre d'avertissement sera adressée aux parents.
- Au bout du troisième permis enlevé, une troisième lettre d'avertissement sera adressée aux parents, ils seront convoqués par la Mairie en ta présence, et une exclusion de la cantine et de la garderie sera décidée.

Ce règlement n'a pas la prétention d'avoir tout prévu. Il peut évoluer dans le temps et au fur et à mesure des besoins, des difficultés, des conseils et des remarques apportées